

Renforcer les dynamiques locales de santé, maintenant plus que jamais

LE DISPOSITIF « COMMUNE EN SANTÉ »

Très souvent encore, la santé est uniquement associée au milieu médical et aux comportements individuels (alimentation, activités physiques, addictions, etc.). Or, la santé dépasse l'absence de maladie. C'est une **ressource de la vie quotidienne** qui permet à chacun de réaliser pleinement ses projets personnels, familiaux et professionnels. L'épidémie de COVID-19 a souligné le **mauvais état de santé** d'une partie de la population (personnes atteintes de diabète, obésité, maladies cardiovasculaires, etc.). Particulièrement **menaçante pour les Polynésiens**, cette épidémie a eu de nombreuses conséquences tant sur les plans humains, sanitaires, économiques et sociaux : ruptures de liens sociaux et familiaux, suivi de maladies chroniques, phénomènes économiques, détresses psychologiques, arrêt des activités physiques et culturelles, etc. Soit un ensemble d'éléments qui concourent à **aggraver l'état de santé des Polynésiens**.

Il est ainsi essentiel, **maintenant plus que jamais**, d'impliquer l'ensemble de la société afin de promouvoir la santé et de donner à chacun les moyens d'**être acteur de sa propre santé**.



Agir dès maintenant pour la santé de la population, c'est lui permettre :

- D'être **plus résiliente** face à l'épidémie de COVID-19, notamment grâce à un **système immunitaire renforcé**,
- D'utiliser tout son **potentiel** pour contribuer à la **relance économique et sociale** du Pays.



De par leur expertise et leurs champs de compétences, les acteurs de proximité (communes, associations, communautés religieuses, antennes locales des services territoriaux, etc.) sont **incontournables**. En effet, ils ont le **pouvoir d'agir** en prenant des décisions favorables à la santé en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, de patrimoine culturel, d'alimentation scolaire, etc.

Seules des actions synergiques permettront de modifier en profondeur les habitudes de vie et d'améliorer durablement l'état de santé des Polynésiens.



La promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur de la santé : elle nécessite une **collaboration multisectorielle** et une **responsabilité collective**.

Le dispositif « Commune en santé »

Impulsé par la Direction de la santé, le dispositif « **Commune en santé** » a pour objectif de promouvoir la santé à l'échelle communale, à travers la mise en œuvre d'actions agissant favorablement sur les comportements des personnes, leurs environnements et leurs conditions de vie. Basé sur une **approche globale et positive** de la santé, ce dispositif se traduit par des interventions **transversales et multisectorielles** nécessitant une forte **mobilisation partenariale**.



Une « Commune en santé » est une commune qui permet à l'ensemble de ses habitants de bénéficier, à tout âge, d'un environnement favorable à la bonne santé et au bien-être.

Les actions menées par une « Commune en santé » :

1. Sont élaborées et coordonnées par une entité de pilotage composée d'élus et d'acteurs locaux

- **Identifiée par la commune**, cette entité de pilotage regroupe une **diversité** de partenaires œuvrant directement ou indirectement en faveur de la santé (associations, communautés religieuses, etc.).
- La composition de cette entité de pilotage est **libre et adaptée à la situation locale**.

2. Sont associées à 5 thématiques prédéfinies

-  **Alimentation et progrès nutritionnel**
-  **Activité physique et modes de vie actifs**
-  **Vie sans addiction**
-  **Bien-être et santé mentale**
-  **Santé environnementale**

Exemples d'action pouvant être mises en œuvre :

- Mise en place d'un **fa'a'apu communautaire** au sein d'un quartier prioritaire, valorisant les savoir-faire intergénérationnels avec l'aide d'une association et d'experts agricoles.
- L'aménagement et l'entretien de **pistes cyclables** favorisant le développement des modes de déplacement actifs, sécurisés et écologiques.

3. Impliquent l'ensemble des habitants de la commune



À terme, une commune peut valoriser les actions mises en œuvre à travers la **demande du label « Commune en santé »**, en accord avec les recommandations du programme des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- ▶ Rendez-vous sur notre site internet :
- ▶ Contactez-nous par mail à l'adresse suivante : communeensante@sante.gov.pf

